

Un jour, peut-être .. .

A l'automne, quelques lignes sont venues inspirées par le souvenir de mon père, mort en 2001, victime de la maladie d'Alzheimer, après sa sœur et l'une de mes tantes maternelles, parmi tant d'autres.

Pourquoi eux hier, pourquoi pas moi demain, pourquoi pas vous et quand ?

Mon père était *retombé en enfance*, mais peut-on parler d'enfance, synonyme d'évolution positive et d'espoir, pour une situation négative et sans espoir ?

Lui, cet homme fier, courageux, indépendant et aussi coquet, ne me reconnaissait plus. Il ne différenciait pas un couteau d'une cuillère et avait oublié l'existence des toilettes pour satisfaire des besoins naturels tout en pleurant de s'être sali.

Moi-même, je ne savais plus vraiment qui il était.

Je NE veux pas lui ressembler dans cette dernière étape de SA vie. Mais est-ce VIVRE, au sens où vous et moi l'entendons et le vivons AUJOURD'HUI ?

Si je ne meurs pas dans mon sommeil, ou d'un infarctus foudroyant, ou bêtement dans un accident, je souhaite partir avant que la déchéance physique et/ou intellectuelle ne me rattrape et ne me rende prisonnière.

Choisir le moment, après avoir réglé mes affaires,, dit au revoir à celles et ceux qui me sont chers, m'être régalée une dernière fois d'un beau paysage ou d'une merveilleuse symphonie. Etre libre de faire ce choix, **un jour, peut-être...** car dans mon pays, le médecin qui répondrait aujourd'hui à ma demande deviendrait un hors-la-loi !

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, grâce aux avancées de la médecine, l'espérance de vie a été grandement augmentée. Certains d'entre nous peuvent à 90,95 ans ne pas souffrir de pathologies mortelles, mais notre tissu social s'est affaibli (ou a disparu pour certains), peut-être sommes-nous devenus aveugles, le corps s'est fragilisé et le seul fait de passer du lit à la chaise est un exercice lent et douloureux !

Française, je lutte, comme beaucoup car n'oublions pas que l'ADMD France compte plus de 47000 membres actuellement, avec mes petits moyens pour **qu'un jour, peut-être ...**

la classe politique de mon pays accepte de légiférer afin que chaque citoyen(ne) puisse – si c'est son souhait – partir en toute dignité. Sans ou-

blier les médecins qui, aident des patients en pratiquant cet acte d'humanité ne soient enfin plus passibles des tribunaux, comme c'est le cas en 2010 !

En Belgique, depuis 2002, existe une loi que nombre de pays lui envient . Cette loi dépénalisant l'euthanasie a été une formidable avancée sur le plan humain. C'est une liberté, un choix individuel qui doit être respecté.

Actuellement, le plus important est que cette loi puisse continuer d'être appliquée, tout en espérant

qu'un jour, peut-être ... elle puisse être modifiée et sortir des limites liées au contexte politique belge actuel.

N.A

17 01 2010